

Avis sur les orientations retenues pour le calcul des dotations de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) pour 2017

Rapporteurs : Jean-Pierre BIELEN et Roger DEAUBONNE

11 Octobre 2016

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Hauts-de-France, réuni en Assemblée plénière le mardi 11 octobre 2016 à Lille, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Sur saisine de Monsieur le Président du Conseil régional Hauts-de-France sur les orientations retenues pour le calcul des dotations de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement (EPLE° de la Région Hauts de France (Nord Pas de Calais-Picardie) pour l'année 2017, en date du 30 septembre 2016,

Vu le projet d'avis élaboré par la Commission 2 « Emploi et Formation tout au long de la vie » (Rapporteurs : Jean-Pierre BIELEN et Roger DEAUBONNE),

Après avoir entendu Jean-Pierre BIELEN et Roger DEAUBONNE, Rapporteurs,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le présent avis :

Votants : 127

Pour : 114

Contre : 13

Conformément à la procédure prévue par la loi n°82-213 du 2 mars modifiée, le président du Conseil régional a sollicité l'avis du CESER au sujet des modalités de calcul de la subvention de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'année 2017.

Le CESER tient à remercier à cet égard, pour la présentation du projet et leurs observations sur les modalités de calcul de la subvention de fonctionnement aux EPLE :

- Madame Martine PAVOT, Directrice Générale Adjointe du Pôle « Lycées »
- M. Rémi MAILLARD, Directeur des Etablissements d'Enseignement

Le CESER veut d'abord souligner le fait d'avoir été saisi le 30 septembre, pour un vote du Conseil régional prévu le 13 octobre. Ce délai est très court. Les éléments d'appréciations et les propositions d'orientations sont excessivement succincts pour une politique d'une telle importance. La priorité à l'Education se doit d'être affirmée dans les Hauts-de-France plus qu'ailleurs encore. Le CESER souhaite rappeler les enjeux identifiés par le Conseil régional lors du Budget Primitif 2016, concernant les lycées :

- Assurer les meilleures conditions d'études et de vie aux lycéens
- Accroître la performance énergétique des bâtiments

Pour porter cette priorité à l'Education, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est un élément essentiel et constitue la partie la plus importante du financement des fonctionnements des lycées. La DGF vise globalement à garantir la continuité du service public d'Education.

Toutefois, le CESER regrette que les autres programmes à destination des lycées (Plan Pluriannuel d'Investissement, Programme Pluriannuel de Maintenance, l'Agenda d'Accessibilité programmée, les projets culturels et éducatifs, etc.) ne soient pas présentés à cette occasion. Cette présentation permettrait au CESER d'apporter un avis plus circonstancié sur la politique menée par le Conseil régional à destination des EPLE.

Au regard des besoins de notre territoire, le CESER demande d'être rapidement informé sur ces autres dossiers constitutifs de la politique éducative de la Région.

I. Une DGF garante de la continuité du service public de l'Education

Pour l'année 2017, les orientations retenues pour calculer les dotations versées aux lycées pour couvrir leurs charges de fonctionnement (énergie, eau, fournitures, entretien, petit équipement, etc.) s'élèvent à **79 M€ au titre de la DGF au sens strict auxquels s'ajoutent 4,2 M€ au titre des charges payées directement par la Région.**

Néanmoins aucune comparaison n'est fournie avec les dotations consolidées des deux anciennes régions en 2016. Cette dotation se veut garantir un fonctionnement serein des lycées.

Pour l'année 2017, la dotation de base est calculée de la manière suivante : il s'agit de la soustraction entre la moyenne des dépenses sur les trois dernières années (vie de l'élève, administration et logistique et activités pédagogiques) et la moyenne des recettes (vie de l'élève, administration et

logistique et activités pédagogiques) sur cette même période. Quant à la dotation finale, il s'agit de la somme entre la dotation de base et les ajustements en fonction des spécificités de chaque lycée.

Le besoin de financement est ajusté en fonction :

- des prévisions d'économies sur les dépenses de viabilisation (marchés de gaz et d'électricité),
- de l'appréciation du fonds de roulement,
- des projets spécifiques de l'établissement.

Le document d'orientation revêt trois principes fondateurs :

1. Il met en avant des principes forts sur les méthodes de calcul qui tendent à :

- Couvrir l'ensemble des dépenses du fonctionnement courant ;
- Individualiser pour prendre en compte les spécificités et la réalité des besoins de chaque établissement ;
- Se baser sur la moyenne des dépenses et des recettes des 3 dernières années ;
- Tenir compte des fonds de réserve des établissements (éviter les fonds trop élevés, garantir un fonds minimal correspondant en moyenne à 3 mois de fonctionnement) ;
- Respecter l'autonomie des établissements.

Depuis 2010, ces dispositions ont montré leur efficacité dans les départements du Nord et du Pas de Calais. Le CESER approuve leur extension à l'ensemble des Hauts de France. Il souhaite cependant que les modalités de mise en œuvre de ces principes soient décrites de façon plus étoffée dans le document d'orientation.

Le CESER souhaite par ailleurs que soit tenu compte de la composition sociale du public d'élèves dans le calcul de la dotation initiale, par exemple sous la forme d'une majoration pour les établissements accueillant une majorité d'élèves boursiers.

Le CESER tient à souligner que la prise en compte des fonds de réserve disponibles dans le calcul de la dotation n'est pas une solution pérenne, et que les dotations à l'avenir devront continuer à répondre aux besoins des établissements.

2. Il insiste sur le dialogue de gestion avec les lycées.

La Région insiste sur l'importance du dialogue de gestion avec les EPLE, et poursuit sa pratique de dialogue individualisé avec chaque EPLE. Ce dialogue de gestion est un élément important pour optimiser la gestion et mobiliser au mieux les ressources financières disponibles, il doit pour cela, garantir l'égalité de traitement entre les établissements et au-delà entre les élèves.

Le CESER demande que soient associées à ce dialogue de gestion toutes les composantes des Conseils d'Administration des EPLE.

3. Il montre la création d'une provision consacrée au dialogue individualisé et aux situations présentant des évolutions spécifiques.

La Région s'engage auprès des établissements à les accompagner en cas d'évolutions spécifiques et les assurer contre toute rupture de trésorerie. Elle met en place pour cela :

- Une mission « calcul de la DGF », de base et complémentaire ;
- Une mission « appui, accompagnement et dialogue avec les EPLE » ;

- Une mission « analyse des budgets et comptes financiers, construction de systèmes de références communs, contrôle de gestion ».

Le CESER approuve cette volonté d'accompagner les établissements afin d'aider à mettre en place une gestion plus efficiente. Il conviendra néanmoins de respecter l'autonomie des établissements. C'est souvent, selon la Cour des comptes, un gage de meilleure gestion.

II. Les préconisations complémentaires du CESER

Le CESER tient à souligner que les temporalités budgétaires diffèrent d'une région à l'autre. Compte tenu de ces différences, ***le CESER demande au Conseil régional de faire coïncider les temporalités budgétaires et de choisir celles qui permettront aux établissements de mieux anticiper leurs projets.***

Pour le CESER, il est également primordial de veiller à l'égalité de traitement entre les 265 établissements répartis sur tout le territoire, allant de Dunkerque à Château-Thierry. Il insiste sur la nécessité de partager, dans la nouvelle région, les bonnes pratiques.

Il en est ainsi de la révision de plusieurs politiques d'achat, par le biais de groupements d'achat notamment, qui a permis de diminuer les dépenses de fonctionnement des lycées : économies sur la fourniture des énergies, par le biais de groupements d'achats portés par les lycées pour le gaz, ou par un achat global mené par le Conseil régional pour l'électricité. ***Le CESER approuve cette démarche qui porte déjà ses fruits. Compte tenu des particularités économiques et sociales de la région, les économies générées par la révision des procédures des groupements d'achats doivent être réutilisées pour abonder la dotation des lycées.***

En revanche, ***pour le CESER, il semblerait pertinent de n'utiliser cet outil qu'avec prudence pour d'autres fournitures, en particulier la restauration scolaire, qui, dans une période particulièrement difficile pour les familles, revêt une dimension d'intégration sociale essentielle.*** Par ailleurs, les questions de qualité doivent être prioritaires, et il est essentiel de veiller à l'intégration des EPLE sur leurs territoires et à leurs relations avec les PME de proximité. C'est pourquoi, le CESER appelle à une politique à la fois sociale et dynamique, visant à gagner de nouveaux élèves à la restauration scolaire, ce qui va dans le sens de la rationalisation, puisque la fréquentation constitue un déterminant principal du coût pour la collectivité.

Pour le CESER, il est pertinent, comme le propose le Conseil régional, de creuser cette question avec d'autres collectivités locales notamment les Conseils départementaux.

La réflexion technique destinée à rapprocher les méthodes de calcul et les pratiques des deux anciennes régions a été entamée. ***Elle doit être rapidement finalisée et permettre aux établissements d'avoir davantage de visibilité.***

Le CESER demande aussi que chaque année un bilan global, de la politique des lycées et des résultats des dialogues de gestion, puisse être fait, dans le cadre d'une rencontre associant la Région, les Autorités académiques, les organisations syndicales des personnels de l'éducation, les organisations de parents d'élèves et le CESER, de manière aussi à tracer les perspectives d'avenir.

Il attend donc des services de la Région la mise en place d'une évaluation fine et publique de ces dispositifs.

En conclusion, le CESER rappelle sa demande forte :

- **d'avoir une vision globale de la politique éducative de la Région,**
- **de connaître l'état d'avancement des projets prévisionnels d'investissements et leur devenir dans un avenir proche,**
- **de voir associer l'ensemble des représentants des communautés éducatives aux dialogues de gestion,**
- **de voir, dans le document d'orientation, les processus d'attribution des dotations aux établissements décrits avec plus de complétude, avec notamment la prise en compte de l'origine sociale des élèves,**
- **de voir se mettre en place une évaluation précise et complète de ce processus d'attribution,**
- **de présenter ces nouvelles orientations de manière simple et compréhensible pour faciliter leur appropriation par les établissements.**

Le CESER apprécie plusieurs des orientations présentées. Il insiste sur la nécessité d'aller plus loin et de mettre en œuvre dans le prochain budget les préconisations formulées. Il soutient l'idée de solliciter les deniers régionaux avec intelligence sans oublier de :

- **privilégier les conditions de vie des usagers des EPLE, lycéens et personnels,**
- **garder à l'esprit l'objectif de réussite qui doit impérativement concerner tous les élèves quelle que soit leur situation économique, sociale et culturelle,**
- **respecter l'autonomie des établissements et de leurs conseils d'administration.**

Le CESER rappelle que, dans notre région, la priorité à l'emploi passe par une éducation et une formation de qualité. Les emplois de demain seront occupés par les jeunes d'aujourd'hui. Il s'agit bien là d'un investissement incontournable pour l'avenir de ces jeunes et, par-là, de notre région.

Déclarations des groupes



Projet d'avis sur les modalités de calcul de la subvention de fonctionnement aux Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ)

Nous adressons nos remerciements aux rapporteurs ainsi qu'à l'équipe du CESER pour ce projet d'avis.

C'est dans des délais très contraints (30/09 pour un vote le 13/10) que nous devons nous prononcer sur le budget des EPLÉ.

Celui-ci s'inscrit dans une baisse importante des disponibilités financières de la Région.

Le groupe CFE CGC-UNSA regrette le manque de précisions quant à la politique éducative mise en œuvre dans les lycées.

Nous ne disposons pas de chiffres lycée par lycée, qui ne seront communiqués au mieux que le 13 octobre.

Ces chiffres globaux ne permettent pas une analyse fine de la situation.

168 établissements voient leur dotation baisser de 18% et 87 la voient augmenter de 16%.

76 millions d'€ proviennent de dotations initiales, 3 millions correspondent à la création d'une provision consacrée au dialogue individualisé.

A cela s'ajoutent 4,2 M€ de charges payées directement par la région.

Le souhait de la Région est de traiter de la même façon les élèves du Nord-Pas de Calais et de la Picardie.

Un travail sur les fonds de réserves est entrepris afin de réduire à terme à 3 mois de fonctionnement les fonds de réserves des lycées de l'ex Picardie (actuellement en moyenne de 1 an 1/2).

Un travail de rencontres et d'explications sera évidemment indispensable envers ces établissements.

Nous approuvons le soutien aux achats d'énergie qui se poursuit dans un contexte de baisse ou de stabilité du coût de l'énergie. Mais Quid si les prix venaient à augmenter du fait du contexte international?

Nous regrettons que l'équipement professionnel ne soit plus subventionné à l'échelle de la grande région. Même avec le fonds social, il est à craindre que ce soient les jeunes des familles les plus fragiles qui soient pénalisés.

Concernant la restauration scolaire, nous demandons que les circuits courts soient favorisés, ainsi qu'un prix attractif qui amène un maximum d'élèves à se restaurer au lycée. De sorte que les élèves socialement défavorisés bénéficient au moins d'un repas équilibré par jour.

Nous saluons la mise en place de la carte génération Hauts de France, ceci dans des délais très courts.

Enfin, nous demandons la mise en place d'un groupe de suivi régional, notamment par le biais des conseils d'administration afin d'analyser la pertinence du schéma financier proposé.

Le groupe CFE-CGC/UNSA votera l'avis



Projet d'avis sur les orientations retenues pour le calcul des dotations de fonctionnement aux Établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) pour 2017

DECLARATION DU GROUPE FO

La vie scolaire et, par conséquent, les moyens dont disposent les établissements ont un impact essentiel sur la réussite de l'enseignement. FO attache donc une totale importance aux dotations des établissements locaux d'enseignement.

Pour 2017, le calcul des sommes allouées aux lycées étend à la Picardie, les principes qui étaient en vigueur en Nord-Pas de Calais.

La DGF entend garantir la couverture de la totalité des besoins réels des établissements grâce à un mécanisme d'ajustement qui cherche à limiter les baisses et plafonner les hausses.

Un contrôle budgétaire exercé avec les services de l'Etat permet de suivre au plus près les situations tendues et le Conseil régional propose un suivi particulier sous le principe dit de « *dialogue de gestion* ». Ce dialogue est individualisé avec chaque EPLE et est présenté comme un moyen d'optimiser les ressources financières.

Il conviendra, cependant, pour FO, que soient associées toutes les composantes concourant à la vie scolaire. Ce dialogue doit s'appuyer sur la mobilisation possible d'un fond de roulement pour faire face à des imprévus, besoins spécifiques, etc. FO souhaite que ce fond puisse être sollicité avec la plus grande réactivité possible.

Si le groupe FO se félicite que des économies aient été réalisées et pourront continuer de l'être par le regroupement d'achat entre les collectivités qu'il s'agisse de fournitures ou d'énergie, une baisse de 3ME, ne sera, elle, pas compensée.

Si l'on entend pérenniser la qualité de l'enseignement, cette baisse ne saurait se poursuivre et, *a fortiori*, s'aggraver lors des prochaines années.

Nous prenons acte d'un budget de 78.996.362 ME dont 3 ME de provision seront consacrés aux situations nécessitant des ajustements (évolutions spécifiques, compléments).

Au titre des charges payées directement par la Région : 4,2ME. 1,5 ME pour la prise en charge des dépenses de chauffage de 10 établissements de l'ex-Picardie. 2 ME de prise en charge des abonnements Internet et téléphone en ex- Nord Pas de Calais. 0,7 ME pour la prise en charge des transports d'internes et demi-pensionnaires sur l'ensemble de la nouvelle région.

FO se réjouit de la mise en place et le développement de la Carte de génération ainsi que l'octroi de subventions pour les projets culturels d'établissement.

Parallèlement, nous saluons la volonté affichée du secteur Education de mettre en place un dispositif permettant de donner toutes explications sur les débouchés et de lutter au maximum contre les décrochages scolaires.



Assemblée plénière du 11 octobre 2016

**Projet d'avis sur les orientations retenues pour le
calcul des dotations de fonctionnement aux
établissements publics locaux d'enseignement
(EPL) pour 2017**

Comment le CESER peut-il envisager d'émettre un avis positif ?

Nous partageons l'analyse contenue dans le projet d'avis :

« Le CESER veut d'abord souligner le fait d'avoir été saisi le 30 septembre, pour un vote du Conseil régional prévu le 13 octobre. Ce délai est très court » (sic).

« Le CESER regrette que les autres programmes à destination des lycées (Plan Pluriannuel d'Investissement, Programme Pluriannuel de Maintenance, l'Agenda d'Accessibilité programmée, les projets culturels et éducatifs, etc.) ne soient pas présentés à cette occasion » (sic).

« Aucune comparaison n'est fournie avec les dotations consolidées des deux anciennes régions en 2016 » (sic).

« Le CESER tient à souligner que la prise en compte des fonds de réserve disponibles dans le calcul de la dotation n'est pas une solution pérenne, et que les dotations à l'avenir devront continuer à répondre aux besoins des établissements » (sic).

Concernant « la révision de plusieurs politiques d'achat..., pour le CESER, il semblerait pertinent de n'utiliser cet outil qu'avec prudence pour d'autres fournitures, en particulier la restauration... (sic). »

En conséquence:

*« Globalement », le **groupe CGT au CESER émet un avis (~~positif ou prise d'acte~~) négatif** « sur les orientations présentées, » **et** « Il soutient l'idée de solliciter les deniers régionaux avec intelligence » (sic).*



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La CFDT en Hauts de France a toujours considéré l'emploi comme sa priorité. En corollaire, le développement d'une véritable formation tout au long de la vie (FI +FC) qui prenne notamment en charge de manière efficace la lutte contre l'illettrisme sont des préalables indispensables dans une région où les taux de réussite aux examens et le niveau de qualification des salariés restent largement sous la moyenne nationale. Les engagements financiers et politiques de la Région sur ces questions doivent rester à la hauteur de ces importants enjeux. Il y va aussi de l'attractivité de notre territoire.

La CFDT approuve les premières orientations prises par la Région quant aux dotations des EPLE, que ce soit sur les fonds de réserve (mais ils ne pourront servir qu'une fois!), la prise en compte des spécificités de chaque établissement, l'équité qui doit se manifester sur l'ensemble du territoire... Elle prend acte de la volonté d'accompagner, voire d'aider, les établissements dans leur gestion mais elle rappelle le nécessaire respect de leur autonomie.

Néanmoins, la CFDT déplore que :

- La consultation du CESER ait été très trop tardive. La CFDT demande à ce que le CESER soit plus proactif
- Les politiques concourantes à l'éducation (à savoir : investissements, maintenance, projet culturels et éducatifs, santé, ouverture à l'international...) ne soient pas connues au moment de cet avis. Le pire étant peut-être que pour 2016-2017 les établissements n'aient toujours pas de retour sur ces financements. Ces politiques sont au moins aussi importantes que l'utilisation de la DGF pour la réussite de tous les élèves
- Les moyens à destination de l'enseignement agricole n'aient pas été évoqués

La CFDT demande que le CESER dispose rapidement de ces informations.

Elle aspire également à voir la Région faire preuve de beaucoup de pédagogie pour expliquer ces nouvelles orientations et les baisses qu'elles vont engendrer en espérant que la convergence des pratiques ne se fera pas trop brutalement. Elle insiste sur la nécessité d'une grande transparence dans la concertation avec les établissements et tient à ce que toutes les composantes des communautés éducatives soient associées d'une manière ou d'une autre au dialogue de gestion. Il y va de la sérénité des établissements mais surtout de leur engagement sur des bases claires dans des projets au service de la réussite scolaire.

Une commission à laquelle serait associé le CESER pourrait faire le point sur ces critères.

La CFDT votera cet avis.

Intervention du groupe de concertation associations et dynamiques citoyennes. Session plénière du mardi 11 octobre 2016, Lille.

Sujet : « *Projet d'avis sur les orientations retenues pour le calcul des dotations de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour 2017.* »

Le groupe « Associations et dynamiques citoyennes » rappelle l'importance des moyens attribués aux EPL par la Région pour le fonctionnement des lycées, la qualité du service public, et les retombées sur le vivre ensemble.

Il regrette l'absence d'informations sur les programmes à destination des lycées notamment l'agenda d'accessibilité programmée, permettant l'accueil de tous les enfants ; la présentation complète permettrait d'avoir une approche plus éclairée.

La réussite des jeunes dépend également de l'action publique locale donc des choix et des moyens budgétaires c'est pourquoi une baisse en moyenne de la dotation de 18 à 20% en direction des EPL nous pose question.

Pour les jeunes accueillis, les moyens techniques, logistiques et les lieux sont importants au même titre que la restauration scolaire qui propose des menus à un prix accessible pour tous. La restauration scolaire de qualité passe par l'égal accès des enfants à une nourriture saine et de haute qualité gustative et nutritionnelle privilégiant les circuits locaux courts pour la restauration scolaire ; ce doit être une priorité. Sachant que pour de nombreux jeunes d'origine modeste, le repas à la cantine constitue le seul repas équilibré qu'ils seront susceptibles de recevoir dans la journée. Cet élément participe de la santé de l'élève, mise à mal par le manque d'une politique de santé scolaire efficiente, il est donc important de veiller à ce que la baisse des dotations n'entraîne pas une augmentation du prix du repas.

A ce jour il n'est pas possible de mesurer les répercussions de cette baisse des dotations pour les EPL de notre région qui risque d'impacter la vie au sein des EPL et nous le regrettons.

Le groupe « Associations et dynamiques citoyennes » remercie le CESER pour avoir permis pour la 1^{ère} fois une étude de cette question.

Le groupe votera l'avis.

Avis des milieux économiques, de l'Artisanat et de la Ruralité

Dotations 2017 EPLE

Les milieux économiques, de l'artisanat et de la ruralité tiennent à féliciter les rapporteurs pour le travail éclairé réalisé dans un temps plus que restreint.

Dans une Région où l'illettrisme détient de tristes records, un peu moins de précipitation dans l'étude de la Dotation Globale de Fonctionnement des lycées n'aurait pas été un luxe.

Nonobstant, les milieux économiques, de l'artisanat et de la ruralité partagent l'analyse des rapporteurs qui soulignent la continuité du service public garantie par la DGF pré citée, grâce notamment à une méthode de calcul qui a fait ses preuves par le passé. Le dialogue avec les lycées est mis en avant par la création d'une provision destinée à répondre à des demandes personnalisées en cas d'évolution spécifiques.

Les rapporteurs soulignent l'importance de l'égalité de traitement entre les 265 lycées que compte notre Région tout en préservant l'orientation vers les économies d'échelle déjà amorcées en 2016.

Enfin l'autonomie des établissements et les conditions de vie des usagers ne sont pas oubliées.

Les milieux économiques, de l'artisanat et de la ruralité voteront l'avis.



Mesdames et messieurs,
Chers collègues,

Nous avons aujourd'hui à réfléchir à deux questions bien différentes : celle de l'utilisation des fonds de roulement des établissements d'une part, celle de la critérisation et du dialogue de gestion d'autre part.

□ Concernant les réserves des établissements, il y avait effectivement là le moyen de retrouver quelques marges de manoeuvre et de renouer avec un certain volontarisme, de manière à lutter contre le déterminisme social qui caractérise l'échec scolaire.

Ce n'est malheureusement pas la voie qui a été choisie. L'activation des réserves vise surtout à réduire de manière artificielle la dépense inscrite au budget de la Région et se traduira par une baisse moyenne de 4% des ressources dont disposeront les établissements des Hauts de France. Ce n'est pas rien et nous regrettons que le projet d'avis ne l'évoque pas clairement.

Concrètement on ne sait pas grand chose de cette réduction: ni la répartition par académie, ni les établissements touchés, ni les postes de dépenses concernés. On nous explique que cela correspond pour partie à des économies de chauffage à venir, mais dans le même temps on déplore que le coût réel des repas varie considérablement selon les établissements.... Et là on touche complètement à autre chose. A la situation sociale. Aux difficultés des familles. Et en définitive à la volonté de permettre la réussite de tous les élèves.

Nos deux organisations seront d'une extrême vigilance quant aux conséquences concrètes de ce coup de rabot qui n'ose pas dire son nom.

□ Concernant le second aspect, nous regrettons que l'utilisation de critères objectifs, établis dans un souci de justice, soit désormais compromise par un dialogue de gestion opaque, au cas par cas, où l'autonomie de façade de l'établissement ne pèsera pas bien lourd face à un conseil régional déterminé à dépenser moins.

Ce dialogue individualisé avec les établissements ne prendra d'ailleurs en compte le facteur essentiel de l'échec scolaire, à savoir l'origine sociale, qu'à la marge, au moyen d'une provision de trois millions destinée à toutes les situations d'urgence. La plupart des amendements au texte initial que nous avons présentés portaient sur cette question et nous sommes heureux de constater qu'ils ont été intégrés d'une manière ou d'une autre.

Par ailleurs on ne peut pas traiter la question de l'intendance indépendamment de ses finalités. Les Hauts de France ont besoin d'une vraie politique éducative et on ne peut qu'être éberlué par le charivari qui prévaut Rue de Grenelle. Les Hauts de France ont aussi besoin d'une vraie politique d'accompagnement, de mises aux normes, face à des pratiques pédagogiques qui changent, quoiqu'on en dise, et 250 dialogues de gestion ne constituent pas une politique.

Un dernier mot sur l'évaluation qui risquait d'être la grande oubliée de notre avis. Sur ce point aussi le texte a pu être amélioré. C'est un domaine où il n'est pas extraordinairement difficile de mettre en place une procédure transparente associant toutes les parties et de se doter d'indicateurs pertinents.

Au final nous sommes face à une politique en trompe-l'oeil, qui ne pourra pas être renouvelé, dont on mesure mal les intentions réelles et qui ne prend pas la mesure véritable du retard éducatif de la nouvelle région. Il était difficile de faire plus mal et nous regrettons l'hésitation de notre CESER à le dire clairement.

Notre groupe de concertation votera l'avis plus pour ses préconisations que pour sa capacité à caractériser les orientations du nouvel exécutif.

Déclaration du groupe de concertation CFTC
relative au projet d'avis sur les orientations retenues
pour le calcul des dotations aux EPLE

La CFTC s'interroge sur la considération que porte l'exécutif au CESER.

En effet, on ne peut qu'être interpellé par l'absence de communication sérieuse des éléments nécessaires à rendre l'avis sollicité.

La CFTC souhaite vivement qu'un tel comportement ne se renouvelle pas. Dans le même temps, nous soulignons que ne plus requérir, à l'avenir, l'avis du CESER sur les orientations de dotation de fonctionnement des EPLE signifierait, de la part de l'exécutif, le choix de l'opacité sur une thématique essentielle au devenir à des jeunes de notre région.

La CFTC votera l'avis présenté.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL HAUTS DE FRANCE

151 avenue du président Hoover
59 555 Lille Cedex

Pôle Amiens - 11 Mail Albert 1er
80 026 Amiens Cedex 1

Tél: 03 28 82 82 82
Fax: 03 28 82 58 05

Tél: 03 22 97 37 34
Fax: 03 22 97 38 86

Mail: ceser@nordpasdecalaispicardie.fr
